

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu de la réunion du jeudi 02 juin 2016

Présents : AGNIEL Évelyne, CAPUS Danielle, DESMARET Bénédicte, DURAND-GASSELIN Michel.

Absente représentée :

Absents excusés : SUZANNE Élisabeth, DUBOIS Magali.

Secrétaire de séance : CAPUS Danielle.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et la réunion débute à 16h30.

Nouveau fonctionnement du CCAS

Le CCAS n'a plus de budget propre. Son budget 2016 a fusionné avec le budget principal de la commune.

Deux nouvelles lignes budgétaires sont en place (incluant les besoins de la municipalité et ceux du CCAS) :

- 6 000 € - Fêtes et cérémonies (Noël des anciens – Gerbe du 11 novembre – Fête de la musique,...)
- 2000 € - Voyages –Déplacements- Sorties scolaires.

Les décisions prises au CCAS sont délibérées en Conseil Municipal.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 22 octobre 2015.

Répartition des subventions :

3 demandes ont été faites pour une aide aux voyages scolaires.

Il a été décidé de donner 25 euros la nuitée par enfant et par an soit 100 euros pour 4 nuitées.

ADMR :

Aucune subvention pour cette année car aucun habitant de la commune n'est concerné.

Restos du Cœur :

Subvention au Restos du Cœur de l'Ardèche : 150 euros,

Subvention au Restos du Cœur du Gard : 150 euros.

Foyer des collèges :

La moyenne est de 50 euros par enfant et par an, inscrit dans les 3 collèges suivants :

Subvention pour le foyer du collège de Bessèges : 150 euros,

Subvention pour le foyer du collège de Villefort : 50 euros,

Subvention pour le foyer du collège des Vans : 50 euros.

Foyer des hôpitaux :

Maison de secours de Bessèges : 100 euros,

Maison de retraite SILHOL de Bessèges (Asst « Les Magnanarelles ») : 100 euros,

Foyer de l'Hôpital des Vans : 100 euros.

Vivre chez Soi :

Pas de subvention cette année.

Secours d'urgence : reconduite à raison de 500 euros (factures à l'appui).

Demande d'une aide exceptionnelle pour le GSSA (Club gym de St Ambroix) pour changer le praticable (tapis détérioré suite aux intempéries). Avis favorable pour 100 euros. Faire la demande à la commune de Malbosc.

Vide grenier :

Il se déroulera le dimanche 17 juillet 2016 le matin de 8h00 à 14h00 (ouvert à tous).

Affichage : 20 affiches.

Les informations seront sur le site de la commune Malbosc et sur celui de l'Office du Tourisme.

Fin de la réunion 18h00